

ATTESTATION RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS DE CANAL+ ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

J'atteste, qu'à ma connaissance :

- ✓ les comptes de l'exercice 2009 de CANAL+, tels qu'arrêtés par son conseil d'administration en date du 18 février 2010, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans son périmètre de consolidation, et,
- ✓ que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Boulogne, le 18 février 2010



Rodolphe Belmer
Directeur Général de CANAL+